

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE
Activités juridiques : notariat

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylwia WYSZOGRODZKA, sylwia.wyszogrodzka@uca.fr

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en contrôle continu (quelle que soit l'UE). Défaillance au-delà d'une absence justifiée ou injustifiée (par EC).

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Activités juridiques : notariat	12 semaines	Du 25 février au 25 mai	Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Une absence autorisée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Activités juridiques : notariat

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Notions fondamentales	9													
EC 1 : Droits des obligations	3	1,5	CC		2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Droit des biens	3	1,5	ET	50%	1	E	2H		1	E	2H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit des biens														
EC 4 : Droit des sûretés	3	1,5	ET	50%	1	E	1H30		1	E	1H30	1	E	1H
EC 5 : TD Droit des sûretés														
UE 2 : Droit immobilier	6													
EC 1 : Vente d'immeuble et échange	3	1,5	ET	50%	1	E	1H		1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : TD Vente d'immeuble et échange			CC	50%	2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Droit de l'urbanisme			ET	50%	1	E	1H		1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : TD Droit de l'urbanisme			CC	50%	2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
UE 3 : Droit des régimes matrimoniaux	6													
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux	3	1,5	ET		1	E	3H		1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux	3	1,5	CC		2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
UE 4 : Projet tutoré	9	4,5				M/S				M/S				
EC 1 : Encadrement														
EC 2 Suivi individuel														
EC 3 : Travail de l'étudiant														

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Droit des successions et des libéralités	6												
EC 1 : Droit des successions et des libéralités	3	1,5	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des successions et des libéralités	3	1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 6 : Droit de l'entreprise	6												
EC 1 : Pratique du droit de l'entreprise	3	1,5	ET		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Pratique du droit de l'entreprise	3	1,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 7 : Environnement professionnel	6												
EC 1 : Anglais	1	0,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Informatique	1	0,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Expertise immobilière	1	0,5	CC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Déontologie et comptabilité	1	0,5	ET		1	O		1	O		1	O	
EC 5 : Fiscalité et publicité foncière 1	1	0,5	ET	50%	1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H
EC 6 : TD Fiscalité et publicité foncière 1			CC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 7 : Hypothèque	1	0,5	ET		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 8 : Stage	12												
EC 1 : Stage de 12 semaines		6				M			M			M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature